

**Extrait du registre des arrêtés du Maire****Arrêté n° 2026-044****Arrêté portant délégation de fonction et de signature à Mme Géraldine BOISSIER, deuxième Adjointe au Maire**

Le Maire de la commune de SAINT-PRIEST ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-18 ;

Vu le procès-verbal de l'élection municipale du 15 mars 2026 ;

Vu la séance du Conseil municipal du 20 mars 2026 au cours de laquelle il a été procédé à l'installation du Conseil municipal ;

Vu la délibération n°2026/06 du 20 mars 2026 portant élection du Maire ;

Vu la délibération n°2026/07 du 20 mars 2026 portant détermination du nombre d'Adjoints au Maire ;

Vu la délibération n°2026/08 du 20 mars 2026 portant élection des Adjoints au Maire et le procès-verbal y afférent ;

Vu la délibération n°2026/10 du 20 mars 2026 portant délégations du Conseil municipal au Maire ;

Considérant que l'article L.2122-18, susvisé, dispose que si le Maire est seul chargé de l'administration, il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints ;

Considérant que la délibération n°2026/10, susvisée, autorise la subdélégation des matières déléguées par le Conseil municipal au Maire ;

Considérant la nécessité pour la bonne marche de l'administration communale de procéder à une délégation de fonction et de signature du Maire au bénéfice de Mme Géraldine BOISSIER, deuxième Adjointe au Maire.

ARRÊTE**Article 1^{er} :**

Sous la surveillance et la responsabilité du Maire, délégation de fonction est donnée à Mme Géraldine BOISSIER, deuxième Adjointe au Maire, à compter du 23 mars 2026, pour remplir les fonctions relatives aux domaines de compétences concernant :

- ❖ jeunesse, sport, culture et loisirs : Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) et pilotage (montage, animation et portage) d'animations et d'événements impliquant la jeunesse, ainsi que des manifestations sportives, culturelles et de loisirs ;
- ❖ fêtes et cérémonies : organisation des festivités pour l'année, de la journée du patrimoine et des commémorations officielles ;
- ❖ communication : pilotage du bulletin municipal et des projets de communication ainsi que la gestion du site internet et des réseaux sociaux ;

- ❖ vie scolaire : représentation de la commune aux conseils d'école, lien entre l'équipe enseignante, les parents d'élèves, les agents communaux et l'inspection académique ; analyse des coûts de fonctionnement et des tarifs des services ; pilotage des modifications de rythmes scolaires ou des réformes à appliquer et pilotage (montage, animation et portage) des activités périscolaires.

Article 2 :

Il est également donné délégation de signature à Mme Géraldine BOISSIER, deuxième Adjointe au Maire, pour signer :

- ❖ l'engagement des dépenses pour le bulletin municipal, les dépenses relatives à l'achat de matériel dans le cadre des activités périscolaire, aux frais de déplacement et droits d'entrées dans le cadre de sorties scolaires, ainsi que les dépenses liées aux commémorations et autres évènements festifs ;
- ❖ les conventions pour les interventions pendant le temps scolaire et périscolaire.

Article 3 :

Cette délégation peut être retirée à tout moment dans les mêmes formes que son attribution et elle ne saurait, en tout état de cause, dépasser l'expiration du mandat de l' élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de Mme Géraldine BOISSIER, deuxième Adjointe au Maire.

Article 4 :

Le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé. Ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Ardèche et au comptable public.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon par voie postale (palais des juridictions administratives – 184 rue Duguesclin – 69433 Lyon CEDEX 3) ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Publié le **23 MARS 2026**

Notifie le

Signature de l'élue :

Fait à SAINT-PRIEST, le 23 mars 2026

Madame le Maire
Sandrine CHAREYRE

